

Un mouflon corse en errance dans les bois de Belgique

Au cours de l'année 2019, un troupeau de mouflons corses illégalement importé et acquis par un propriétaire belge fait, à ce jour encore, l'objet de poursuites. Il semblerait qu'une des bêtes ait pris la fuite et se situe aux alentours de Bruxelles

D'où vient « Monsieur le Bouc », comme l'a surnommé le petit garçon belge qui l'a aperçu dans les bois de Ronquière, à une quarantaine de kilomètres au sud de Bruxelles ? Si l'on se fie à son apparence physique, ce mouflon a tout du mouflon corse qui peuple les montagnes de l'île. Mais son arrivée dans le Plat pays pourrait être directement liée à une affaire qui remonte à 2019 : le propriétaire d'un terrain de chasse d'environ 1 640 hectares près de Chimay, non loin de la frontière française, avait alors acquis un lot de 21 mouflons corses auprès d'un éleveur situé en Charente.

Dénoncée par l'association Global Earth Keepet, cette transaction faite dans des conditions obscures a poussé le procureur de Charleroi à plaquer les animaux sous séquestre en attendant le procès, qui a été retardé à cause de la crise sanitaire.

Le propriétaire de la réserve a d'ici là l'obligation de nourrir les animaux et de les garder en sécurité dans sa réserve. Mais il semblerait que l'un d'entre eux ait pris la poudre d'escampette. « Il y a des populations de mouflons beaucoup plus anciennes en Belgique, mais elles ne sont pas dans cette région », observe Dominique Milautin, président de l'association Global Earth Keepet, qui s'est constituée partie civile dans ce

dossier. Évidemment, tout est possible mais on s'attend plus avec un animal qui se serait échappé du chaptel importé en 2019. »

Une solution « non létale » privilégiée

Répété par des promeneurs dans les bois de Ronquière, le mouflon fugueur est un mâle d'environ un mètre au garrot et pesant, selon les estimations, environ 80 kg. Une belle bête pour laquelle les médias belges ont pris fait et cause lorsque son abattage a été envisagé : « Comme il est seul et qu'on ne savait pas d'où il venait, il a été envisagé de l'abattre. C'est toujours plus simple que de trouver une solution de placement, de faire des inséminations sanitaires... », déplore Dominique Milautin. Heureusement, le réseau des riverains et des associations a trouvé une oreille attentive auprès du ministère wallon de la protection animale.

Cédric Telfin, la ministre wallonne de l'Environnement et du Bien-être animal, a en effet répondu, proprement aux messages de Global Earth Keepet, assurant les militants corses qu'une solution « non létale » serait privilégiée pour l'avenir de ce mouflon.

Des pairs multilingues, comme le grand père animalier belge de



Espèce protégée, le mouflon corse n'est plus chassé dans l'île. La colonie installée en Belgique a suivi d'autres chemins sur lesquels la justice s'interroge.

JEAN-MICHEL FILIPPI

Pierre Dautin, se sont portés volontaires pour l'accueillir.

Si « Monsieur le Bouc » s'en tire bien, la question de la protection des mouflons reste posée.

En France, l'espèce est protégée et interdite à la chasse depuis mars 2019. Mais au-delà des frontières françaises, aucune protection n'est à l'ordre du jour. « S'il

suffit de faire franchir la frontière aux mouflons pour qu'ils ne soient plus protégés, alors il faut s'en occuper », interroge M^r Tiberti, l'avocat de Global Earth Keepet.

Le procès de l'importation belge des mouflons ne devrait vraisemblablement pas avoir lieu avant 2022.

AUDREY CHAUVET